

PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES

EAU 14

La protection et la conservation des eaux souterraines relève d'une importance majeure, d'une part pour les écosystèmes qui dépendent des eaux souterraines, et d'autre part pour l'exploitation de celles-ci pour l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Après le nitrate, les pesticides constituent le second facteur de dégradation de la qualité des eaux souterraines.

Des pesticides¹ en concentrations mesurables dans deux tiers des sites de contrôle

Au cours de la période 2011-2014, les pesticides étaient présents en concentrations mesurables dans 65% des sites de contrôle de la qualité des eaux souterraines. Dans 17% des cas, les teneurs mesurées étaient telles que la qualité des eaux a été qualifiée de mauvaise à moyenne, alors que dans 48% des cas, elle a été qualifiée de bonne à très bonne².

Des molécules interdites mais toujours présentes

Parmi la centaine de pesticides recherchés dans les eaux souterraines, 9 étaient responsables de la plupart des pollutions. Ces 9 molécules étaient toutes des herbicides. Parmi celles-ci, 4 étaient interdites (atrazine, diuron, bromacile et simazine) et 2 étaient issues de molécules interdites (déséthylatrazine et BAM³). Les pesticides les plus problématiques étaient les suivants :

- la déséthylatrazine, qui constitue le principal métabolite de l'atrazine, un herbicide à usage mixte dont l'utilisation était autorisée jusqu'en décembre 2006. La déséthylatrazine, et dans une moindre mesure l'atrazine, font toujours partie des substances détectées en concentrations élevées dans les eaux souterraines, en raison notamment de leur mobilité et de leur persistance dans les sols et les aquifères ;
- la bentazone, un herbicide agréé à usage majoritairement agricole ;
- le BAM, métabolite du dichlobénil, un herbicide à usage principalement non agricole (particuliers, administrations publiques et gestionnaires d'espaces verts) dont l'utilisation était autorisée jusqu'en mars 2010.

Une contamination plutôt localisée

Les indices de qualité révèlent qu'au cours de la période 2011-2014, parmi les 33 masses d'eau souterraine que compte la Wallonie, 3 masses d'eau présentaient une pollution marquée (Sables du Bruxellien, Crétaqué du bassin du Geer et Sables bruxelliens des bassins Haine et Sambre), alors que 6 autres présentaient des signes de dégradation⁴. Les masses d'eau situées en Ardenne étaient quant à elles relativement bien préservées, probablement parce qu'elles sont exposées à une pression phytosanitaire beaucoup plus faible (moins de surfaces cultivées et densité de population moins importante).

Une problématique prise en charge mais non résolue

Divers instruments ont été mis en place pour prévenir ou limiter l'introduction de pesticides dans les eaux souterraines. Parmi ceux-ci figure le Programme wallon de réduction des pesticides 2013-2017⁵, qui comprend des mesures telles que la mise en place du "zéro phyto" par les gestionnaires d'espaces publics au 01/06/2019 et la protection accrue des captages d'eau destinée à la consommation humaine⁶. Vu la mise sur le marché régulière de nouvelles substances actives et le temps de transfert (sol-nappe) de certains pesticides au sein des masses d'eau souterraine, la prévention et la surveillance ne peuvent être relâchées.

^[1] Le terme "pesticides" est utilisé indifféremment pour désigner les substances actives et les métabolites de substances actives. | ^[2] Classes de qualité SEQ-ESO patrimoniale. L'état patrimonial exprime le degré de dégradation de l'eau par rapport à un état quasi naturel, sans référence à un usage quelconque. | ^[3] 2,6-dichlorobenzamide | ^[4] → Carte 36 | ^[5] → TRANSY 3 | ^[6] → EAU 16

Fig. EAU 14-1 Présence de pesticides dans les eaux souterraines en Wallonie

